

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DROIT A L'IMAGE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024

Le droit à l'image est lié à votre droit au respect de la vie privée. La collectivité doit ainsi recueillir votre accord écrit pour utiliser votre image. L'image peut être une photo ou une vidéo sur laquelle vous êtes identifiable, dans un lieu privé ou dans un lieu public.	
Je soussigné(e), Madame/ Monsieur, autorise la Ville d'Aiguillon à :	
□ Capter mon image dans le cadre des événements suivants : remise des prix du concours des Maisons Fleuries 2024 (13/09/2024)	
 □ Diffuser mon image à des fins de communication sur les supports suivants : □ Site internet 	
□ Journal municipal □ Réseaux sociaux	
	Date :
	Signature :

Les informations recueillles sur ce formuloire sont traitées par la Ville d'Alguillon pour diffuser votre image à des fins d'information. La base légale du traitement est le consentement. Seuls les agents ayant un intérêt légitime à avoir connaissance de ces informations pourrant y accéder. Elles sont conservées pendant une durée d'un an. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effocement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous apposer ou traitement de vos données et retirer votre consentement à tout mament. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@cdg47.fr; 05.53.48.00.70, CDGFPT du Lot-et-Garanne, 53 rue de Cartou, 47000 Agen. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et Libertés » ne sont pos respectés, vous pouvez odresser une réclamation à la CNIL.